



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan de l'année 2020 sur la délinquance dans les Hautes-Pyrénées



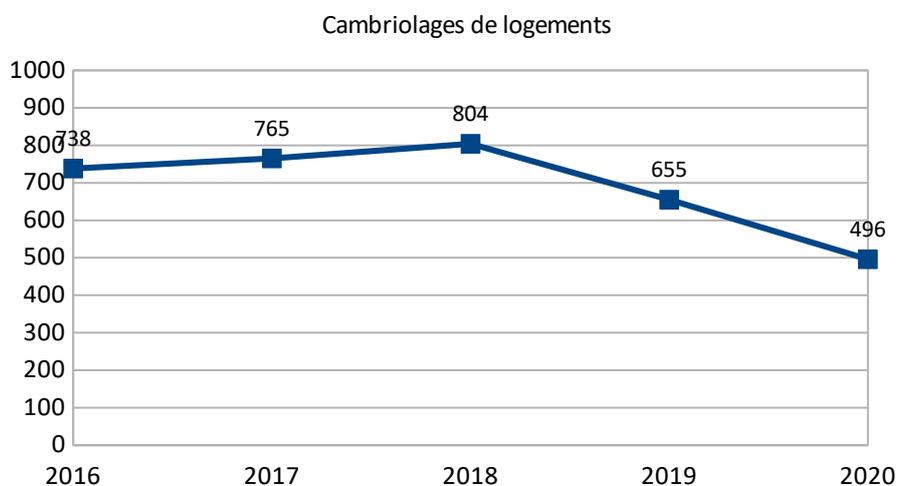
Le bilan de l'année 2020

➤ **Les atteintes aux biens (AAB) s'inscrivent en baisse générale en 2020 (- 28,7%, soit moins 1 659 faits constatés par rapport à l'année 2019)**

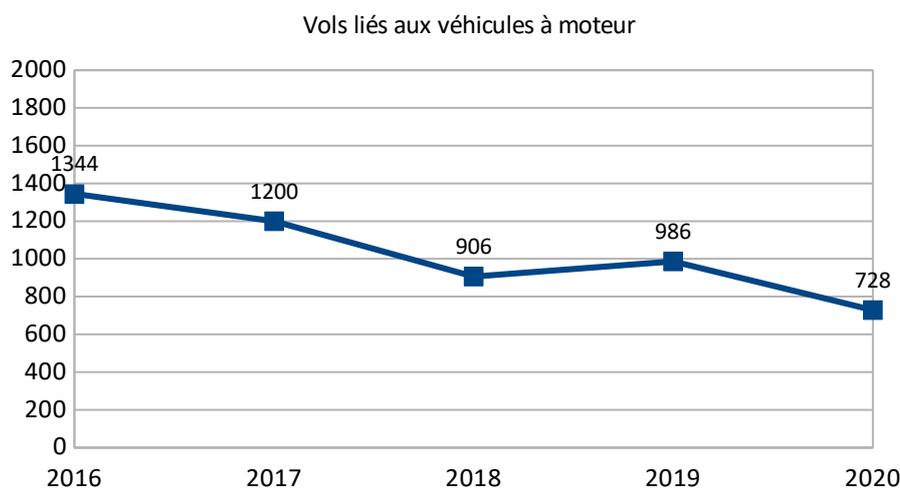
		2019	2020	Variation
Atteinte aux biens	 Faits constatés	5777	4118	-28.7%
	 Vols liés aux véhicules à moteur	986	728	-26.2%
	 Cambriolages	1000	749	-25.1%
	 Dégradations et destructions	937	840	-10.4%

Cette tendance exceptionnelle doit être mise en relation avec les mesures de protection liées à la crise sanitaire associées à une présence accrue des forces de sécurité sur le terrain, qui ont induit une diminution du volume des atteintes aux biens.

Une baisse significative des cambriolages est également observé (-25,1 %, soit -251 faits constatés) tant en zone de police (-33,39%) qu'en zone de gendarmerie (-13,35%) et notamment des **cambriolages de logements qui diminuent** de 159 faits constatés.



Par ailleurs, la tendance à la hausse des vols liés aux véhicules à moteur constatée fin 2019 s'inverse avec une diminution de 26,2%, soit - 258 faits constatés. Cette évolution concerne tant la zone de police que la zone de gendarmerie.



Cette période de confinement a permis **aux équipes de renforcer le travail d'analyse des dossiers et d'améliorer la résolution** des enquêtes judiciaires, ce qui se traduit par une forte augmentation du taux d'élucidation.

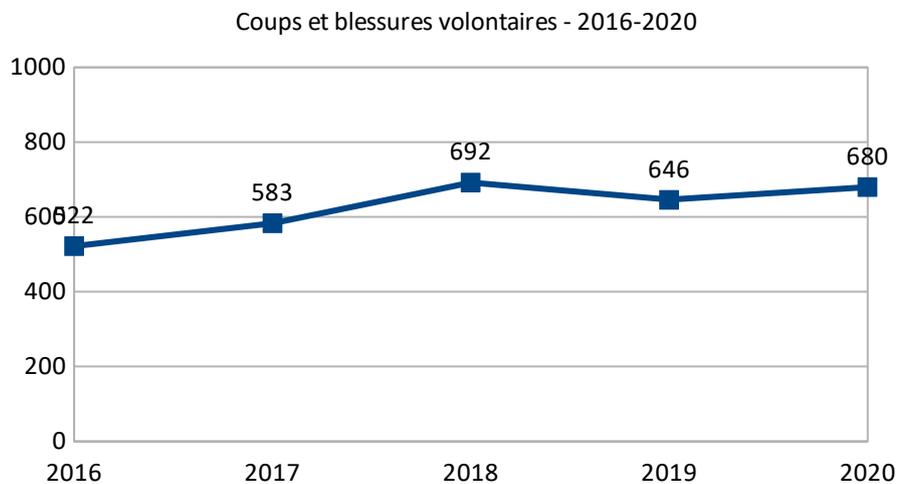
L'élucidation progresse en matière de cambriolages d'habitations avec un taux de **17,68% en zone de police** (contre 11,25 % en 2019) et de **74,03% en zone de gendarmerie** (contre 49,23 % en 2019).

➤ **Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) enregistrent une hausse de 2,5 % en 2020 (soit +34 faits constatés par rapport à 2019)**

		2019	2020	Variation
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	 Faits constatés	1361	1395	+2.46%
	 Violences faites aux femmes	341	341	Stable
	 Violences intrafamiliales	447	461	+3.13%
	 Vols avec violences	118	65	-44.9%

Cette tendance haussière concerne principalement la zone gendarmerie (+15,19 % soit +91 faits constatés) une baisse étant enregistrée en zone police (- 5,25 % soit -40 faits constatés).

Les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus sont en hausse sur le département : + 5,3 % (soit + 34 faits constatés par rapport à 2019).

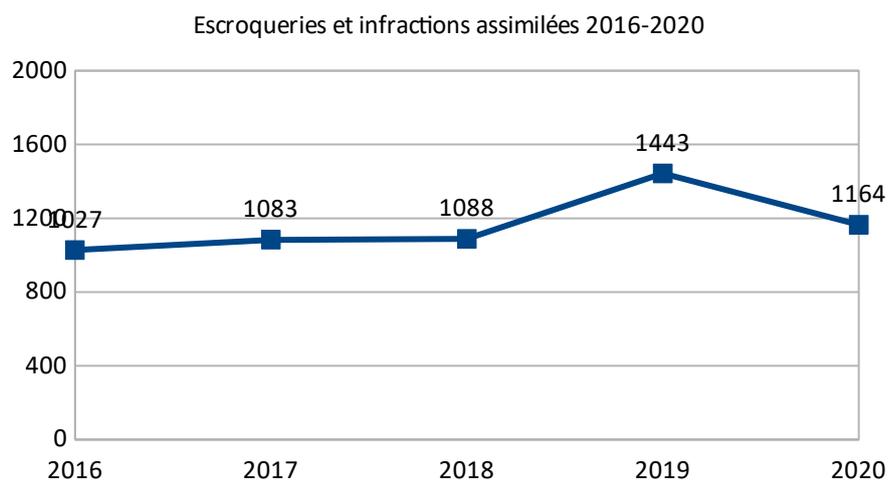


En matière de violences intrafamiliales, les Hautes-Pyrénées s'inscrivent dans la tendance nationale à la hausse avec une variation cependant modérée de +3,13% (soit + 14 faits constatés).

Localement, cette évolution impacte la zone gendarmerie (+39 faits constatés) alors que la zone police connaît une situation plus favorable (-25 faits constatés).

Cette tendance doit toutefois être mise en relation avec l'effet du grenelle des violences faites aux femmes et de la médiatisation de ce phénomène qui ont induit une augmentation des dépôts de plainte.

➤ **Les escroqueries et infractions assimilées sont en baisse en 2020 (- 19,3 % soit -279 faits constatés)**



➤ **La lutte contre les stupéfiants, du trafic à l'usage, est une priorité majeure.**

		2019	2020	Variation
Stupéfiants	 Infractions à la législation sur les stupéfiants	650	652	+0.30%
	 Amende forfaitaire pour délit d'usage de stupéfiants	/	123	/

A compter de juillet 2020, le ministre de l'Intérieur a placé ce combat contre la drogue parmi ses 3 priorités.

Différents outils ont ainsi été mis en place : **création d'un nouvel office anti-stupéfiant**, l'OFASST, chef de file de tous les services français dans la lutte contre les trafics de drogues, **mise en place d'une cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS)** dans chaque département (installée le 11 septembre 2020 dans les Hautes-Pyrénées), **généralisation de l'Amende forfaitaire délictuelle (AFD)** depuis le 1er septembre 2020 pour sanctionner les consommateurs et **mise en œuvre d'opérations « ciblées » et coordonnées** entre administrations sur les points de deals

La mise en œuvre de cette mesure de simplification de la procédure pénale a reposé sur une collaboration interministérielle forte entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice.

➤ Dans le cadre des priorités fixées par le ministre de l'Intérieur, les forces de sécurité ont renforcé leur présence sur le terrain

		2019	2020	Variation
 Présence des forces de l'ordre sur le terrain	Patrouilles pédestres de sécurisation	3646 h	6111 h	+67.61%
	Contrôles routiers	19001	26475	+39.33%
	Sécurisation des transports en commun (gare et bus)	915	1291	+41.09%

L'effort de contrôles dans les réseaux de transport en commun a été important en 2020, notamment en zone gendarmerie.

Nota bene : Dans le baromètre de l'action publique, le nombre d'heures de patrouilles de voie publique (pédestres ou non) est l'indicateur de mesure de la réforme prioritaire concernant le renforcement de la sécurité du quotidien. Pour le département, 244 828 heures de patrouilles réalisées ont été comptabilisées entre janvier et octobre 2020.

➤ **Les contrôles renforcés du respect des mesures sanitaires mise en œuvre pour lutter contre la propagation du COVID-19**

Dans le cadre des mesures sanitaires nationales COVID-19 (confinements, couvre-feu, port du masque) sur l'année 2020, les services de police du département ont dressé 2773 contraventions de 4ème classe, 105 contraventions de 5ème classe, et relevé 15 délits avec placement en garde à vue.

Les services de la gendarmerie nationale ont dans le même temps dressé 2776 contraventions de 4ème classe, 15 contraventions de 5ème classe, sans relever de délits avec placement en garde à vue.

		Verbalisations
 Contrôles liés aux mesures sanitaires	Contrôle des établissements recevant du public	3553
	Contrôle du respect des mesures sanitaires depuis le 16/03/2020	5494
	Contrôle du couvre-feu à compter du 15/12/2020	188

Pour la Gendarmerie, depuis le 15 décembre, 9 655 contrôles réalisés avec 10 930 personnes contrôlées et 363 infractions relevées dont 281 pour non respect du couvre-feu. En matière de PSQ, 2196 commerçants et 364 chefs d'entreprises rencontrés ainsi que 372 maires et 165 élus de conseils municipaux.

La crise sanitaire et le confinement n'ont que peu influé sur le nombre de gardes à vue, et au total sur l'année la baisse est très limitée, soit -5,61%. Le chiffre reste ainsi au-dessus de celui des années 2015 à 2018.

Placements en Garde à vue	2017	2018	2019	2020
	790	886	962	908

Les déferrements au parquet pour placement sous contrôle judiciaire ou en détention provisoire eux aussi ont peu baissé : 76 en 2020, pour 80 en 2019.

Pour faire face aux suppressions d'audiences correctionnelles lors du premier confinement sans créer des retards dans le traitement des plaintes, le parquet a développé le recours à l'ordonnance pénale (jugement sans audience des affaires simples). La délinquance a ainsi été prise en charge de la façon suivante en 2020 :

Audience classique et CRPC	Déferrements	Ordonnances pénales	Alternatives et compositions pénales	Poursuites contre les mineurs	Autres
36%	2,%	29%	29%	2,%	2%

Les actions marquantes de l'année 2020

➤ Les faits marquants de la police des Hautes-Pyrénées



Démantèlement de plusieurs trafics de stupéfiants

Quatre opérations coup de poing anti stupéfiants ont été particulièrement fructueuses en zone police sur la fin d'année 2020, principalement en quartiers prioritaires de la ville.

Bilan : 42 personnes interpellées – 4 dealers écroués - saisies de 29.74 kg de pieds de cannabis, 3.095 kg d'herbe de cannabis, 1.119 kg de résine de cannabis, 4.93 g de cocaïne, 58 964 euros en numéraires, un véhicule volé retrouvé.



Faits de violences intrafamiliales ou conjugales

Trois faits de violences conjugales et intrafamiliales ont particulièrement marqué l'année écoulée.

Un féminicide, pour lequel l'auteur des faits a été appréhendé puis écroué après s'être retranché au domicile.

Un individu violentant son épouse et son fils mineur, condamné à une peine de 18 mois d'emprisonnement et écroué à la maison d'arrêt de Tarbes.

Enfin, un homme qui obligeait son ex-compagne à se prostituer alors qu'ils vivaient encore ensemble a été déféré devant le parquet puis placé sous contrôle judiciaire en attendant son jugement.

➤ Les faits marquants de la gendarmerie des Hautes-Pyrénées



Séries de cambriolages

Après plusieurs investigations, un individu a été interpellé pour le **cambriolage de 17 commerces** sur le secteur d'Argelès-Gazost. Il a été présenté devant le procureur puis incarcéré.

Une affaire a mené les unités de la gendarmerie à travailler en **partenariat sur 3 départements voisins** afin d'élucider une succession de vols. Un individu et un complice qui venaient de commettre un cambriolage puis receler de l'outillage de jardin ont été interpellés sur le département dans le cadre d'une opération judiciaire. Jugés en comparution immédiate, ils ont été condamnés respectivement à 36 et 15 mois de prison ferme et incarcérés à la maison d'arrêt de Tarbes.



Trafics de stupéfiants

Une opération coup de poing anti stupéfiants a permis l'interpellation de 6 mis en cause. Les perquisitions réalisées ont permis la saisie de 15 120 euros en numéraire, 1 véhicule, 83 grammes d'herbe de cannabis et 5 d'héroïne. A l'issue des gardes à vue et présentations, **4 mis en cause ont été incarcérés**, les deux autres font l'objet d'un contrôle judiciaire.

Engagés au domicile d'une jeune femme, victime de menaces de violences et de mort, les gendarmes constatent qu'il s'agit d'un conflit familial, mais poursuivant les investigations, ils établissent que le mari détient des stupéfiants. La perquisition menée au domicile permet la saisie de **4,4kg de têtes fleuries de cannabis, 2,10kg de graines de cannabis, 75 pieds de cannabis** et les matériels nécessaires à la culture du cannabis. Le mis en cause a été interpellé et placé en garde à vue.

➤ Une action marquante de la justice des Hautes-Pyrénées

Depuis le 1er octobre 2020, l'ensemble des victimes de violences du département sont prises en charge par l'association d'aide aux victimes FRANCE VICTIMES65 et examinées par un médecin-légiste dans une consultation médico-judiciaire inédite. Cet outil permet à chaque victime de bénéficier des constatations d'un expert au soutien de sa plainte et d'être ensuite indemnisée à la hauteur de son préjudice.

Projets pour l'année 2021

➤ Réformes prioritaires du Ministère de l'Intérieur

1) Renforcer la sécurité du quotidien

Le renforcement de la sécurité du quotidien consiste à mieux assurer la sécurité et la tranquillité publiques des habitants, quel que soit leur lieu d'habitation en luttant contre les délits et les comportements qui ne respectent pas la loi et les citoyens (rodéos, incivilités, agressions, trafics).

L'augmentation du nombre de patrouilles sur le terrain, après l'augmentation importante en 2020, sera un objectif prioritaire pour 2021.

2) Lutter contre les stupéfiants

L'action des forces de sécurité vise à réduire l'offre de stupéfiants par le démantèlement des réseaux et la neutralisation judiciaire des trafiquants, le démantèlement des circuits de blanchiment et en saisissant les avoirs criminels, et par l'interruption des routes de la drogue.

Le recours à l'amende forfaitaire délictuelle, généralisée à tout le territoire national depuis le 1er septembre 2020, continuera à être un levier pour lutter contre la consommation et le trafic de stupéfiants.

3) Lutter contre les violences faites aux femmes et contre les violences intrafamiliales

Cette priorité se concrétise pour les femmes victimes, partout sur le territoire national : se signaler et être protégées sont leurs premières attentes. Les ordonnances de protection sont désormais délivrées par le juge dans un délai de six jours. Un recours accru (hausse des demandes d'ordonnances de protection comme du taux d'acceptation) est ainsi l'enjeu.

4) Lutter contre les atteintes aux principes républicains

Lutter contre les atteintes aux principes républicains c'est l'engagement d'empêcher les organisations de type séparatistes, qui prônent d'autres valeurs que celles de la République, de prospérer et de diffuser leurs idéologies.

Réunis par les Préfets partout dans les territoires, les services de l'Etat s'associent lors des "cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire" (CLIR) pour organiser la riposte, lancer les contrôles, mettre en œuvre les décisions et en faire le bilan.

5) Réduire la mortalité sur les routes

L'objectif des actions de prévention routière est de réduire l'accidentologie routière et faire baisser le nombre de tués sur les routes.

➤ Mise en place d'un intervenant social en commissariat et en gendarmerie (ISCG)

Si des permanences d'aides aux victimes (assurées par France Victimes) existaient en zone de police, la nécessité d'une prise en charge plus globale et sur l'ensemble du territoire a été relevée lors du Grenelle des violences faites aux femmes.

Pour répondre à cette attente, **un poste d'intervenant social a été créé pour une intervention en commissariats et en compagnies de gendarmerie le 26 janvier 2021.**

La mise en œuvre de ce dispositif d'action sociale va permettre d'**améliorer la prise en charge des victimes de violences**. L'intervenant social sera le relais entre les forces de sécurité intérieure, les acteurs sociaux, juridiques, judiciaires, médicaux et médico-psychologiques.

La création de ce poste a été initiée par la préfecture en collaboration avec le conseil départemental des Hautes-Pyrénées qui a accepté de porter ce projet à parité avec

l'Etat. Il sera mis à disposition auprès du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) par le conseil départemental des Hautes-Pyrénées.

➤ **Expérimentation des brigades de gestion des événements (BGE) en gendarmerie**

Ce dispositif, qui n'existe pour le moment que dans quelques départements, s'appuie sur la présence sur le terrain de patrouilles qui sont en mesure d'intervenir sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Et ce, indépendamment des zones d'intervention de chaque brigade.

Expérimenté dans le département depuis le 1er février, il vise à améliorer la qualité et les délais des interventions d'une part et à renforcer la mission de proximité et de contact des brigades classiques en les déchargeant en grande partie des interventions.

C'est une réponse aux attentes des élus et de la population quant à une présence et une visibilité accrues des gendarmes sur le terrain.

➤ **Déclinaison de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024**

Cette stratégie a vocation à structurer pour les prochaines années les plans locaux de prévention de la délinquance. Elle comprend 40 mesures, articulées autour de 4 axes :

- Axe 1 - Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention
- Axe 2 - Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Axe 3 - La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance
- Axe 4 - Le territoire : vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace

Les acteurs de la politique interministérielle de prévention de la délinquance : services de l'Etat, élus locaux, tissu associatif y seront associés.

➤ **Mise en place de la procédure pénale dématérialisée (PPN) 2021-2022**

Les ministères de l'intérieur et de la justice mettent en œuvre la dématérialisation de la procédure pénale dès la prise de plainte dans le but d'accélérer son traitement et la prise en charge par la justice. Ce bouleversement des pratiques impliquant la disparition du papier comme support de l'enquête débute dès le mois de mars avec les procédures les plus simples, et se poursuivra tout au long de l'année 2022 pour embrasser la totalité du champ de l'enquête de Police comme de Gendarmerie.

Contacts presse

Préfecture des Hautes-Pyrénées:

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

05.65.56.65.05/05.62.56.65.26
